

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de Saint Jean du Bruel

Nature et intensité du risque d'inondation

I - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de Saint Jean du Bruel est située sur le bassin de La Dourbie.

La Dourbie prend sa source dans les Cévennes, au pied du Mont Aigoual dans le massif granitique de l'Espérou (1280 m d'altitude). Puis, elle s'incise entre le Causse du Larzac et le causse Noir. La Dourbie parcourt 78 kilomètre avant d'aboutir à sa confluence avec le Tarn aux abords immédiats de Millau.

Le régime du bassin de la Dourbie est connu grâce à la station annonce de crue de Nant (DIREN Midi Pyrénées) depuis 1881. L'analyse des données hydrométriques de cette station a permis de connaître les crues historiques, dont 6 crues supérieures à 4,60 m sur une période de 126 ans : il s'agit des crues du 31 octobre 1963 (7,40 m), 13 septembre 1875 (5,80 m), 24 mai 1964, (5,70 m), 8 novembre 1982 (5,00 m), 5 novembre 1994 (4,82 m), 28 novembre 1924 (4,60m).

La lecture des différentes sources (repères de crue et témoignages) et l'interprétation de leurs informations, permettent d'affirmer que la crue du 31 octobre 1963 fut particulièrement ravageuse et exceptionnelle. Une véritable tornade accompagnée de pluies diluviennes a sinistré la vallée. Elle est la crue la plus forte crue observée dans le bassin de la Dourbie.

Le bulletin municipal d'informations (St-Jean-du-Bruel) n°14, en janvier 2008, a publié le récit de la catastrophe de 1963 :

Si vous consultez les archives météo du Mont Aigoual vous apprendrez que le record jamais égalé à nos jours a été enregistré sur 24 heures le jeudi 31 octobre 1963 soit : 607 mm. Dès lors, une véritable lame d'eau s'abattait sur la commune entraînant l'irréparable et aurait pu en outre emporter des vies humaines.

Madame Quatrefages, maire de Saint-Jean, réunit le 3 le Conseil municipal auquel assistent Monsieur le Sous-Préfet et le Député, conseiller Général, Roger Julien.

A leur demande un récit des événements est rédigé par le secrétaire de mairie André Sauvaire : « Le 30 octobre, il avait plu à partir de 16 heures. Au matin du 31 la Dourbie avait atteint la cote d'alerte d'un temps de crue ordinaire. A partir de 7 heures la pluie redoublait et de véritables cascades s'abattaient sur l'ensemble de la commune. A 10 heures la situation devenait inquiétante.

La Dourbie rentrait dans les jardins du moulin, le ruisseau de Lavour débordait dans le parc, la Grand'Rue était un véritable ruisseau. La pluie ne s'arrêtait pas et la rivière montait toujours. La Grand'Rue n'était plus qu'une rivière et la route de Trèves un torrent boueux. La place de l'Aire était submergée et il était pratiquement impossible de traverser le Pont-Neuf où coulaient 30 cm d'eau. Les habitants de la Grand'Rue protégeaient avec de la terre l'entrée de l'eau dans les magasins.

A 13 heures l'eau montait toujours atteignant la terrasse de l'Hôtel Papillon, la 3^{ème} marche de l'escalier de Rémy Durand, pénétrait dans le Moulin, envahissait la place du Manège et empêchait l'écoulement du ruisseau de « Garonne ». De ce fait un immense lac se formait en amont de la maison Lassale à l'entrée du ruisseau souterrain.

Le lac débordait sur l'Esplanade et la route se transformait en torrent. St-Jean était menacé et vers 13 heures la sous-préfecture était alertée. A 14 heures l'eau ne pouvant être éliminée par

les égouts, remontait dans les maisons de la Grand'Rue par les W.C. et lavabos. Pour diviser le torrent descendant de la gendarmerie un barrage de « cairons » était dressé devant la maison Liausson. Les eaux s'engouffraient dans la rue du Trauquet, l'atelier Déjean était submergé. Un effondrement devant la maison Vergues, route de Trèves formait un lac inondant les bâtiments qu'il fallait déblayer à la hâte. Au Pont-Vieux le chemin de la Cabrone n'était qu'un torrent qui ne passait plus sous « le Taulier » et qui s'évacuait par les escaliers de la « Rajolle » où la Dourbie atteignait la 30^{ème} marche. A l'Esplanade, sous le poids de l'eau accumulée, le mur de soutènement s'effondrait, les fondations de la maison Lacas étaient entamées et le ruisseau changeait son lit de place. Cette demeure était évacuée ainsi que la maison Lassale de la Grand'Rue. A 14 heures l'eau rentrait dans les jardins de la poste (actuellement maison Vincent).

A ce moment-là, sous la pression des eaux, le ruisseau de Garonne, au niveau de la maison Deleuze, explosait arrachant tout sur son passage. Trois voitures étaient emportées et rattrapées sur la place par des bénévoles.

Le Docteur Mézan et le gérant des Docks Méridionaux (actuellement le P'tit resto) étaient renversés et sauvés in extremis. Les magasins de la Grand'Rue étaient envahis par une eau boueuse sur 0,80 à 1 mètre. La maison Durand des Carbounials et de Robert Sauvaire étaient évacuées, et à l'Hôtel Papillon on montait les meubles dans les étages ainsi qu'aux Docks Méridionaux et à l'Etoile du Midi (maison Valdeyron). Il y avait alors 1 mètre d'eau chez Mademoiselle Thomas et 50 cm dans la salle à manger de l'Hôtel Papillon. Le ruisseau du Parc atteignait le cimetière et rejoignait la Dourbie en une immense cascade par-dessus les jardins. Enfin à 15 heures la décrue s'amorçait.

Par ailleurs, la colline du Rédailler en glissant emportait les maisons Mialane, Poussette et Lacas qui s'effondraient sur la route. St-Jean était alors complètement isolé. Pas d'eau, d'électricité, de téléphone ni de moyens de communications, route de Trèves fermée, de Nant impraticable et de Sauclières coupée.

A partir de ces récits, on constate que le village de Saint-Jean-du-Bruel a été inondé par la crue de la Dourbie et par les ruisseaux de Lavour et de Garonne. A St-Jean, la cote sous le pont neuf est passée de 1,5 m à 9 m en une douzaine d'heures. Seules quelques maisons ont été inondées en rez-de-chaussée et caves, ainsi que les jardins en bord de rivière. On voit que le ruisseau de Garonne qui traverse le village en souterrain a débordé dans la Grand'Rue sous forme de torrent qui a engendré beaucoup de dégâts.

Au moulin de St-Jean (actuellement Maison de l'eau) nous avons répertorié plusieurs crues historiques de la Dourbie avec leur cote NGF : 31/10/1963 à 511,56 m NGF ; 28 septembre 1933 à 509,56 m ; 8 novembre 1982 à 509,54 m ; 25 septembre 1965 à 509,33 m ; et 5 décembre 2003 à 509,68 m (la plaine Saint-Jeantaise a été recouverte par les eaux de la Dourbie).

- La crue du 13 septembre 1875 :

Nous avons seulement relevé dans les archives de la DIREN que cette crue est arrivée à la cote de 5,80 m à l'échelle de la station de Nant.

- La crue du 8 novembre 1982 :

Cette crue est classée troisième dans le bassin de la Dourbie. Les précipitations importantes de l'automne 1982 ont concentré 688,20 mm d'eau à Valleraugue (Mont Aigoual) en seulement 10 jours, dont 549 mm en 3 jours et avec un maximum en 24 heures de 321 mm le 7 novembre. Ceci a entraîné une montée des eaux très rapide dans le bassin de la Dourbie.

A station de Nant, la crue de la Dourbie a atteint la cote de 5 m à l'échelle au pont de la Prade.

Dans la commune de Saint Jean du Bruel, plusieurs ravins latéraux (Viala, Bruel, Lavour, Garonne, St-Gleys...) qui représentent un danger potentiel d'inondation de type torrentiel ont été cartographiés. Car, lors des orages, les écoulements vont être concentrés dans ces ravins à forte pente, ce qui déclenche une montée très rapide de la crue, assortie de vitesses de courant très importantes (supérieures à 2 m/s). Lors des crues de 1963, 1981 et 1982, les concentrations des écoulements de crue dans ces ravins ont entraîné des dégâts très importants (voiries arrachés, voitures emportées, maisons et caves inondées...). De telles conditions peuvent surprendre les habitants hors de chez eux.

II - LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION

Le plan de prévention du risque d'inondation, approuvé par l'arrêté préfectoral n°2010-74-6 du 15 mars 2010, définit un zonage réglementaire, qui prend en compte les inondations passées.

La cartographie réglementaire des zones inondables comprend les zones suivantes :

- la zone de risque fort, considérée comme inconstructible ;
- la zone de risque faible, considérée comme constructible avec prescriptions en secteur aggloméré et, a priori, comme non constructible avec préservation du champ d'expansion des crues en secteur rural. Dans ce dernier secteur, seules les constructions, liées aux activités existant préalablement à l'approbation du plan de prévention du risque, sont acceptées sous réserve du respect de certaines prescriptions.

Le détail des interdictions de construire et des prescriptions figure dans le règlement du plan de prévention du risque d'inondation.

Sur la commune de Saint Jean du Bruel, des repères de crues sont inventoriés (cf photographies ci-jointes).